



EN LIGNE

TOLÉRANCE ZÉRO POUR LE TRAVAIL DES ENFANTS, LE TRAVAIL FORCÉ ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

VISIOCONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU, 2 & 3 MARS 2022



Cet événement a été organisé par l'Alliance 8.7 et le bureau de l'OIT à Paris, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Rapport final

ALLIANCE



Organisation
internationale
du Travail



CONTRE
LA TRAITE
DES ÊTRES HUMAINS



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*



TOLÉRANCE ZÉRO POUR LE TRAVAIL DES ENFANTS, LE TRAVAIL FORCÉ ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS





CONTEXTE

L'[Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable des Nations unies](#) vise à mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025, et au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains à l'horizon 2030 ([cible 8.7 des ODD](#)). Ce défi est exacerbé par les effets économiques et sociaux de la pandémie de COVID-19. Sans effort supplémentaire, la communauté internationale ne serait pas en mesure de le relever.

En adoptant une Stratégie nationale d'accélération de lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains, l'Albanie, la Côte d'Ivoire, la France, l'Allemagne (qui termine actuellement le processus de candidature), le Maroc et les Pays-Bas ont accédé au statut de « [pays pionnier](#) » de l'Alliance 8.7. Ils démontrent ainsi que la tolérance zéro contre les pires formes d'exploitation des êtres humains est une responsabilité partagée.

La visioconférence de haut niveau, qui s'est tenue le 2 et 3 mars 2022 dans le cadre de la [Présidence française du Conseil de l'Union européenne](#), a permis de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre gouvernements, ONG, associations, partenaires sociaux, entreprises, autorités indépendantes, institutions européennes et organisations internationales. Elle avait pour objectif la formulation de recommandations de politique publique à la fin des échanges et a contribué au renforcement des partenariats entre les six pays pionniers précités, rapprochant des membres de l'Union européenne et des pays de l'Est et du Sud.

Cette visioconférence a été organisée par l'[Alliance 8.7 – Partenariat global contre le travail des enfants, le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains](#) et le Bureau de Paris de l'Organisation internationale du Travail, avec le soutien de la [Commission nationale](#)

[consultative française des droits de l'Homme](#) (CNCDH), rapporteur national indépendant sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains ; du [Secours Catholique-Caritas France](#), coordinateur du collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » composé de 28 ONG ; du [Comité contre l'esclavage moderne](#) (CCEM) et des ministères français du Travail, de l'Emploi et de l'Inclusion, et de l'Europe et des Affaires étrangères.

Cet événement visait à renforcer l'identification et la protection des victimes et des survivants, et à enrichir le volet social de l'initiative européenne pour un devoir de vigilance européen, ainsi que les clauses sociales des chapitres de développement durable des accords commerciaux. Ce fut également l'occasion de concrétiser l'une des [conclusions du Conseil de l'UE sur les droits humains et le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement](#) du 1er décembre 2020 appelant les États membres à adhérer à l'Alliance 8.7.

Cette visioconférence de haut niveau a notamment rassemblé des gouvernements, des institutions européennes et internationales, des survivants, des experts, des ONG et des partenaires sociaux des six pays susmentionnés. Des participants de tous les continents ont pu alimenter les échanges. Les conclusions, prenant en compte les voix de toutes les parties prenantes, contribuent à l'efficacité comme à l'évolution de la [directive de l'Union européenne de 2011 relative à la traite des êtres humains](#) ; à favoriser la mise en œuvre de l'approche « zéro tolérance » pour le travail des enfants de la Commission européenne ; à enrichir la [proposition européenne pour une gouvernance durable des entreprises](#) ; et à la préparation de la [5e Conférence Internationale pour l'éradication du travail des enfants](#) qui sera organisée à Durban en mai 2022. Les interventions ont été traduites simultanément en français et en anglais.

JOUR 1 – MERCREDI 2 MARS

SESSION D'OUVERTURE



Objectif : Apporter le soutien politique et l'engagement interministériel nécessaires à la lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains, en associant l'ensemble des parties prenantes.

Introduction de la visioconférence de haut niveau : **Anousheh KARVAR**, Présidente de l'Alliance 8.7, Partenariat mondial contre le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage contemporain.

- Aujourd'hui, plus de 150 participants issus de gouvernements, de pays pionniers, d'organisations et d'autres parties prenantes et partenaires sont rassemblés.
- Cet événement n'aurait pu être organisé sans les efforts des coordinateurs et des organisations luttant contre le travail des enfants, la traite des êtres humains et l'esclavage moderne.
- De nombreux thèmes seront abordés : le devoir de vigilance, les actions de détection des victimes, la promotion des partenariats internationaux et le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre ces formes d'exploitation.
- Nous aborderons ensuite les recommandations visant à améliorer les outils existants, les bonnes pratiques mises en œuvre par les six pays pionniers, et les moyens d'atteindre la tolérance zéro vis-à-vis du travail des enfants et du travail forcé au niveau mondial.
- Les conclusions de nos réflexions seront prises en compte dans les préparatifs de la 5e Conférence internationale pour l'éradication du travail des enfants, qui se tiendra à Durban (Afrique du Sud) en mai prochain.
- Nous devons lutter contre les causes profondes de la traite des êtres humains, du travail forcé et du travail des enfants, et nous devons aussi lutter contre la guerre, la discrimination, la pauvreté et l'absence de protection sociale au travail, tout ce qui entraîne des situations de fragilité pour des milliers de personnes.

Discours d'ouverture par les ministres et la commissaire européenne aux Partenariats internationaux

M^{me} Elisabeth BORNE – Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Inclusion (France)

- Lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains est un combat permanent.
- Les progrès accomplis depuis le début du XXI^e siècle ont été ralentis par la crise de la COVID-19.
- Les estimations montrent que le travail des enfants est en hausse au niveau mondial, avec 8 millions d'enfants supplémentaires.
- En tant qu'adultes et représentants de nos pays, il est de notre responsabilité collective envers les jeunes générations d'éliminer ces formes de travail inacceptables.

- Le travail des enfants est particulièrement délétère car il compromet leur avenir, les expose à des conditions inadmissibles et les empêche d'accéder à l'enseignement.
- La France réitère avec force son engagement à lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.
- Nous avons ratifié les Conventions fondamentales de l'OIT et d'autres instruments internationaux pertinents.
- Vous pouvez compter sur la détermination de notre gouvernement à atteindre les objectifs énoncés par l'Alliance 8.7 pour éradiquer le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains le plus rapidement possible et permettre à chaque travailleur d'être traité dignement.

M. Franck RIESTER – Ministre délégué au Commerce extérieur (France)

- Une seule victime du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains, c'est une victime de trop.
- Nous devons agir avec fermeté, et c'est pourquoi nous œuvrons pour l'élargissement de notre action collective contre ce fléau qui ne connaît pas de frontières.
- La France est à l'avant-garde de la lutte contre ces pratiques qui violent les droits de tout être humain.
- Le secteur privé, par exemple, a lancé des initiatives au niveau de la filière du cacao.
- Mais nous devons aller plus loin et plus vite ; nous devons mettre en œuvre une approche paneuropéenne du devoir de vigilance.
- Aujourd'hui, c'est à l'Europe d'être un pionnier pour le monde et vous pouvez compter sur la France pour faire avancer ce grand projet.
- Le commerce international doit respecter les droits de l'homme et l'environnement. C'est dans cet esprit que nous soutenons le renforcement du développement durable dans nos accords commerciaux.
- Nous demandons des engagements clairs et défendons la tolérance zéro contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.
- Nous comptons sur l'engagement des acteurs publics et privés pour lutter plus efficacement contre ces pratiques.

M. Adama KAMARA – Ministre de l'Emploi et de la Protection sociale (Côte d'Ivoire)

- En tant que premier producteur de cacao, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a mis en place des mesures fortes pour lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.
- Nous nous sommes engagés à participer activement à tous les programmes de lutte contre le travail des enfants et à nous y investir en tant que pays pionnier.
- Nous avons créé deux comités pour lutter contre ce problème.
- Des plans d'action nationaux ont permis au gouvernement de mettre en œuvre cette stratégie.

- L'éradication du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains nécessite des programmes sociaux contre la pauvreté et promouvant le respect des droits de l'homme.
- Nous étudions des mécanismes de protection sociale pour aider les populations les plus défavorisées.
- Nous n'avons pas perdu de vue les causes profondes du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains : la pauvreté, la vulnérabilité et le manque de services/de protection sociale.
- L'une des solutions réside dans l'accès aux mécanismes de protection sociale – soins de santé universels, extension de la couverture de retraite aux travailleurs informels et autres services sociaux.
- Nous devons faire preuve de vigilance en ce qui concerne les entreprises et les droits de l'homme.
- Les mesures à elles seules ne suffisent pas à remédier au problème – il faut agir pour s'attaquer aux causes structurelles du travail des enfants.
- Ces lois doivent guider les entreprises et les entrepreneurs vers une plus grande transparence dans la mise en œuvre des plans d'action dans les secteurs public et privé.
- Nous devons assurer la durabilité des chaînes d'approvisionnement dans l'agriculture.

M. Younes SEKKOURI – Ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences (Maroc)

- Je suis ému car il y a 20 ans, j'étais membre du Parlement de l'Enfant, une ONG dont l'objectif est de promouvoir les droits de l'enfant au Maroc.
- L'un de ses objectifs était de défendre les conventions internationales visant à éliminer le travail des enfants.
- Nous voulons nous concentrer sur la prochaine génération, sur la lutte contre la pauvreté et sur l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables.
- Depuis 1999, le travail des enfants est en recul au Maroc, passant de 100 000 enfants à quelques milliers aujourd'hui.
- Le Maroc est au centre des nouvelles migrations et nos politiques sont basées sur les droits de l'homme.
- Nous combattons et prévenons la traite des êtres humains et nous renforçons les droits de l'homme afin de préserver la vie humaine.
- Nous protégeons les jeunes filles contre l'exploitation dans le cadre du foyer.
- Tous les citoyens ont accès à la protection sociale, y compris les travailleurs non rémunérés.
- Le gouvernement doit accélérer les mesures publiques visant à protéger les travailleurs, à prévenir la vulnérabilité au travail, et à promouvoir le travail décent et le dialogue social.
- La semaine dernière, au Maroc, nous avons lancé une initiative de dialogue social et, dans les semaines à venir, nous établirons un nouveau pacte social pour répondre aux nouveaux enjeux.

- Nous avons des objectifs importants à atteindre et nous voulons impliquer tous les acteurs dans le respect des droits de l'homme.

M^{me} Karien VAN GENNIP – Ministre des Affaires sociales et de l'Emploi (Pays-Bas)

- « Nous ne rêvons plus. » Ce sont les mots de jeunes filles de 15 ans travaillant dans une usine textile – des personnages fictifs issus des témoignages de 75 filles interrogées en Inde.
- Leurs mots font battre mon cœur plus vite, et je pense que beaucoup d'entre vous partagent ce sentiment.
- Chaque être humain a le droit de rêver. Il est temps de rendre à tous ces êtres humains le goût de rêver.
- Il ne suffit pas de pointer du doigt les autres pays, nous devons tous prendre nos responsabilités.
- Le gouvernement des Pays-Bas met l'accent sur la lutte contre la traite des êtres humains en encourageant financièrement les entreprises à en faire plus.
- Nous étudions comment engager des poursuites plus efficaces contre les responsables du travail forcé et de la traite des êtres humains.
- Nous devons avancer ensemble ; c'est la raison pour laquelle les Pays-Bas sont devenus un pays pionnier.
- Tous les États membres de l'Union européenne devraient rejoindre l'Alliance 8.7, car ensemble, nous avons plus de poids.
- Notre action repose en grande partie sur la coopération entre les entreprises, les partenaires sociaux, les ONG, les pays consommateurs et les pays producteurs. Le dialogue doit se dérouler d'égal à égal.
- Il est temps d'éradiquer le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.
- Profitons de cette visioconférence pour faire un grand pas vers cet objectif.

M^{me} Jutta URPIAINEN – Commissaire aux Partenariats internationaux (UE)

- Le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains sont des violations des droits de l'homme que nous ne pouvons tolérer ; néanmoins, il est difficile de les éradiquer.
- Un partenariat entre différents pays et secteurs est nécessaire.
- L'Union européenne est fière de rejoindre l'Alliance 8.7 avec qui elle a hâte de travailler à la mise en œuvre de mesures urgentes et collectives visant à mettre fin au travail des enfants d'ici 2025.
- L'un des meilleurs moyens d'y parvenir est de favoriser le développement à l'international de chaînes d'approvisionnement responsables et respectueuses du devoir de vigilance.
- L'Union européenne partage le sentiment de ses partenaires internationaux. Les biens de consommation ne doivent pas être fabriqués au détriment des travailleurs, en particulier des enfants.

M^{me} Lilian TSCHAN – Secrétaire d'État, ministère fédéral de l'Emploi et des Affaires sociales (Allemagne)

- Dans l'Agenda 2030, la communauté internationale s'est engagée à éliminer définitivement le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.
- L'Allemagne souhaite désormais accéder au statut de pays pionnier et ainsi figurer parmi ceux qui travaillent sans relâche pour que la cible 8.7 soit atteinte dans le monde entier.
- Le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains ne sont pas des problèmes étrangers à nos territoires. Même au sein de l'Union européenne et en Allemagne, les victimes ne bénéficient pas du soutien approprié et les auteurs ne sont pas assez souvent condamnés.
- En novembre dernier, l'Allemagne a organisé un atelier national multipartite consacré à la lutte contre la traite des êtres humains.
- Nous avons besoin d'une communauté internationale forte qui met à profit l'expertise d'une variété de parties prenantes. Nous avons besoin d'événements comme celui qui est organisé aujourd'hui.

M^{me} Denada SEFERI – Ministre déléguée à la Santé et à la Protection sociale (Albanie)

- L'Albanie est déterminée à mettre fin au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains.
- Nous avons élaboré des politiques et des programmes ciblés, notamment en matière de protection des enfants des rues contre l'exploitation.
- L'augmentation du nombre d'inscriptions dans les écoles, la création de centres d'urgence et une coopération accrue entre les acteurs locaux figurent parmi les résultats obtenus.
- Les municipalités sont en train de concevoir des plans locaux avec des objectifs et des mesures concrètes permettant de lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains, et comprenant l'emploi des parents, un soutien psychologique et des actions de sensibilisation.

M. Adrien TAQUET – Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles (France)

- Le travail des enfants prive les enfants de leur dignité, de leur enfance et de leurs rêves.
- En 2020, les chiffres étaient en hausse.
- Il est temps d'agir et de protéger les droits fondamentaux des enfants.
- Nous œuvrerons à l'identification des victimes de la traite et du travail des enfants. Nous souhaitons repérer les signes caractéristiques d'une situation d'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle.
- Nous devons garantir une protection inconditionnelle des enfants, dans le respect de leurs besoins.
- Nous avons une guerre au cœur de notre continent ; les enfants sont des victimes et nous devons penser à eux tout autant.

- Ce phénomène nécessite une réponse globale fondée sur trois objectifs principaux : prévenir, protéger et punir.
- L'emploi informel, la pauvreté, le manque de protection des droits des travailleurs, la discrimination – voilà les problèmes sur lesquels nous devons nous concentrer et travailler.

Geneviève COLAS – Secours Catholique, coordinatrice de « Ensemble contre la traite des êtres humains » (France)

- Je voudrais dire un mot pour nos amis ukrainiens. Nous espérons empêcher le trafic d'êtres humains pendant la guerre.
- La présidence française de l'Union européenne représente une occasion de progresser, de placer les victimes au centre des priorités et de promouvoir une démarche axée sur la sécurité.
- Nous voulons insister sur cinq piliers : l'identification des victimes, la protection, l'assistance, le soutien et les mécanismes nationaux de chaque pays de l'Union européenne.
- La coopération entre les États est nécessaire pour protéger les droits de l'homme.
- Nous devons impulser un réseau visant à interdire tout commerce basé sur le travail forcé. La directive relative au devoir de vigilance doit être adoptée avec l'accord de toutes les entreprises intervenant dans la chaîne d'approvisionnement.
- La pornographie en ligne doit également faire partie de nos préoccupations, même dans les pays qui ne font pas partie de l'Union européenne, puisqu'Internet est ouvert à tous.
- Il est important de s'attaquer aux causes profondes et de susciter une prise de conscience pour éradiquer le phénomène.
- Je pense que l'Alliance 8.7 est un cadre utile pour trouver des solutions ensemble et passer à l'action.

Discussion en ligne : Vous pouvez accéder aux [recommandations](#) faites dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne autour du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains.

Sylvie O'DY – Présidente, Comité contre l'Esclavage Moderne (France)

- Dans le passé, personne en France n'en parlait. Ces victimes étaient invisibles.
- Aujourd'hui, nous travaillons avec les personnes vulnérables qui sont prisonnières de l'esclavage moderne.
- Les chiffres officiels de l'esclavage moderne ne sont que la partie visible de l'iceberg, car la mondialisation a modifié l'économie et le monde du travail.
- Nous avons besoin de mesures claires pour donner une meilleure visibilité à la traite des êtres humains.
- Plus nous serons nombreux, plus nous pourrions atteindre efficacement nos objectifs. Partageons les bonnes pratiques et rappelons que les pays occidentaux sont également touchés par ce fléau.

2. Témoignages de survivants

Leïla

- Leïla a été exploitée en France en tant qu'employée de maison.
- Elle est arrivée en 2016 et a vécu et travaillé au domicile d'une famille. Au début, la famille était gentille. Ils avaient promis d'envoyer Leïla à l'école.
- Très vite, cependant, Leïla a travaillé de 4 heures du matin à 11 heures du soir, sans aucun temps de repos. Elle était également obligée de manger à l'écart de la famille.
- Il y avait cinq enfants : trois garçons et deux filles. Le plus jeune était un nouveau-né et le plus âgé avait 19 ans.
- Elle ne pouvait sortir que pour emmener les enfants à l'école et aller les chercher. Elle n'avait même pas le droit de parler à l'intérieur de la maison, sous peine d'être battue. Ce fut une expérience terriblement solitaire.
- Tout en portant le bébé sur son dos, elle s'occupait de toutes les tâches ménagères. Elle préparait à manger pour les enfants.
- Au début, elle dormait dans un lit superposé, mais plus tard, on l'a obligée à dormir sur le sol. Elle avait très froid, et n'avait pas assez de couvertures. Elle devait également se lever au milieu de la nuit pour s'occuper du bébé.
- Elle ne savait pas à qui s'adresser. Elle ne pouvait pas retourner dans son pays d'origine.
- Aujourd'hui, tout va beaucoup mieux. Elle souhaitait prendre la parole car elle pensait que son expérience pourrait être utile à d'autres. Elle a confiance en elle et sait que des personnes la soutiennent.

Abdjelil

- Abdjelil est arrivé en France en 2016 et a travaillé dans le secteur de la construction.
- Il restaurait des bâtiments. Un jour, Abdjelil a rencontré un homme qui lui proposait un contrat stable et lui faisait beaucoup de promesses, y compris un logement.
- Rapidement, Abdjelil s'est retrouvé à travailler de 8 heures à 1 heure du matin. L'homme lui demandait de rester et de dormir sur le chantier.
- Après plus d'un an dans ces conditions, l'homme n'avait tenu aucune de ses promesses. Abdjelil ne lui faisait plus confiance.
- Abdjelil a appelé le responsable de l'entreprise de construction, qui l'a mis en contact avec une organisation de soutien. Cette organisation l'a sorti de cette situation et l'a aidé à récupérer la totalité de son salaire.
- Même s'il parlait déjà français à son arrivée, Abdjelil ne comprenait ni ses droits, ni les lois du pays.
- « Ils m'ont traité comme un esclave. Je travaillais toute l'année, tous les jours, sans repos. J'avais peur d'être expulsé. Grâce à cette association, j'ai obtenu le soutien dont j'avais besoin. »



3. Intervenants

Philippe VANHUYNEM – Chef du Service des Principes et Droits fondamentaux au travail, OIT

- La situation est loin d'être réjouissante.
- En 2017, l'OIT a constaté qu'il y a 40 millions de Leïla et d'Abjelil dans le monde, en situation d'exploitation, et 15 millions de femmes sont en situation de mariage forcé.
- Il existe des formes d'esclavage moderne liées à des pratiques de servitude et d'embauche dans tous les secteurs, privés et publics, partout dans le monde. Pas un pays n'échappe à cette réalité.
- Une économie de 50 millions de dollars alimente le monde de l'esclavage moderne.
- En 20 ans, nous avons observé une diminution du travail des enfants, mais la tendance s'est inversée au cours des 5 dernières années. Nous sommes loin de notre objectif.
- La pandémie a eu des conséquences majeures.
- Mais il y a des signes d'espoir – des solutions existent et des progrès ont été réalisés (p. ex. : le secteur du coton en Ouzbékistan, la réforme du travail au Qatar, la Colombie qui met en œuvre des mécanismes de lutte contre le travail des enfants).
- La pauvreté, l'économie informelle et le manque de protection juridique et sociale sont les causes profondes du travail des enfants.
- Il est possible d'inverser la tendance.
- Nous devons agir au niveau local et tout au long des chaînes d'approvisionnement.
- Le rôle des parties prenantes a changé. Les politiques et les programmes visant à sortir les enfants du travail et à les mettre à l'école sont bons, mais pas suffisants. Nous avons besoin d'une coordination mondiale grâce à des initiatives comme l'Alliance 8.7.
- Nous devons passer d'une déclaration à un appel à l'action lors de la 5e conférence internationale.

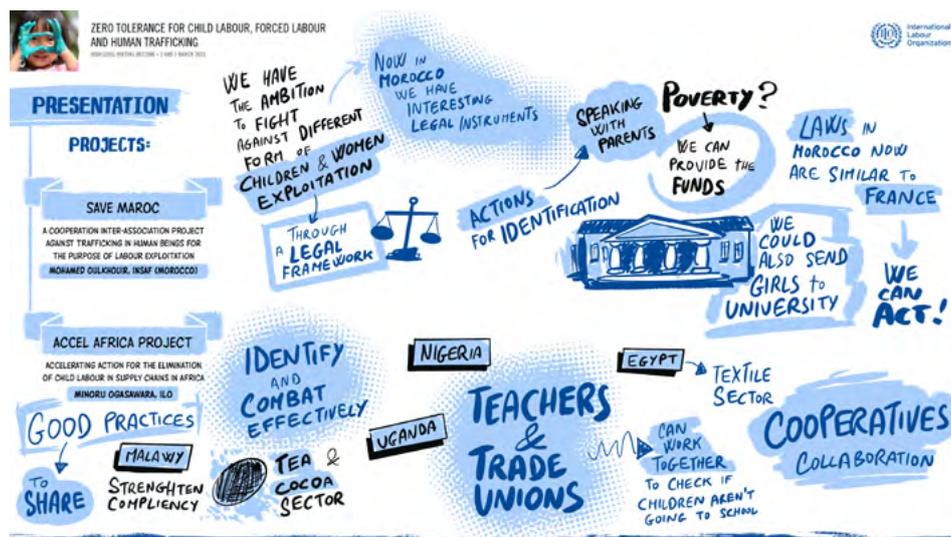
4. Présentation de deux projets d'envergure contre le travail et la traite des enfants en Afrique

SAVE MAROC – Projet de coopération inter-associative contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail – **Mohamed OULKHOUIR**, INSAF (Maroc)

- Le cadre juridique au Maroc est un outil de lutte contre les différentes formes d'exploitation des enfants et des femmes.
- Plusieurs centaines de dossiers ont été ouverts sur ces questions au cours des dernières années.
- Le projet SAVE est une façon de se tenir à la disposition de ceux qui ont besoin de notre aide et de notre soutien, et de reconnaître leurs droits humains fondamentaux.
- Il permet de soutenir les jeunes femmes et les filles du Maroc grâce à l'identification des victimes du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains.
- Il existe désormais un mécanisme permettant de repérer les enfants qui ont cessé d'aller à l'école et de les aider à réintégrer le système éducatif.

ACCEL Africa Project – Projet d'accélération pour lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique – **Minoru OGASAWARA**, OIT

- Le projet ACCEL est actif dans plusieurs pays d'Afrique.
- Ce projet vise à aider les gouvernements et les communautés à utiliser les mécanismes de protection existants pour identifier le problème et prendre des mesures, notamment en renforçant la lutte contre le travail des enfants.
- Nous agissons différemment selon les pays. Par exemple, nous soutenons des enfants déscolarisés au Nigeria, des programmes de formation professionnelle en Égypte, etc.



5. Discussion

- Si une loi existe, elle doit être appliquée. – **Jean-Marie BURGUBURU** – Président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (France).
- Je pense qu'il est important de parler de méthodes et de moyens réels. – **Geneviève COLAS** – Secours Catholique, coordinatrice de « Ensemble contre la traite des êtres humains » (France).
- La société civile et les individus jouent un rôle majeur. Ils doivent être là pour lutter contre l'indifférence. Personne ne peut fermer les yeux sur le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains. – **Sylvie O'DY** – Présidente, Comité contre l'Esclavage Moderne (France).
- On ne voit pas les enfants qui travaillent dans une mine de cobalt quand on achète une voiture électrique, par exemple. La force des histoires que nous avons entendues ce matin doit nous faire prendre conscience de l'importance d'utiliser tous les outils disponibles pour résoudre ce problème. – **Cyril COSME** – Directeur, Bureau de Paris de l'OIT.

SESSION 1

Objectif : Prévenir, tout au long des chaînes d'approvisionnement, par la formation et l'exercice du devoir de vigilance. Discuter des améliorations à apporter à l'exercice du devoir de vigilance des entreprises et d'autres acteurs économiques ayant des activités internationales par le biais, notamment, de la sensibilisation du grand public et de la formation des décideurs publics, des managers du secteur privé et des relais d'opinion.

Anousheh KARVAR, Présidente de l'Alliance 8.7, Partenariat mondial contre le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage contemporain.

- Nous avons fait un tour d'horizon complet de la cause qui nous réunit aujourd'hui.
- Nous avons des raisons d'être optimistes pour l'avenir.
- Voici trois messages à retenir : 1. L'importance de la volonté politique, avec une législation nationale couvrant ces phénomènes ; 2. La responsabilité partagée des pays industrialisés et des pays en voie d'industrialisation, de la société civile, des syndicats, des employeurs, des pays pionniers et autres ; 3. Le rôle crucial joué par la société civile dans l'identification du problème et des victimes.
- Nous devons être unis pour lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains, contre l'indifférence et pour la justice.

1. Intervenants

Matthias THORNS – Secrétaire général adjoint de l'Organisation Internationale des Employeurs

- Les entreprises ont besoin de soutien pour mettre en œuvre le devoir de vigilance.
- Nous voulons tirer parti des connaissances locales. Quels sont les partenaires clés que nous pouvons contacter ? Nous voulons, à travers notre réseau, apporter une aide concrète.
- Trop souvent, nous constatons que les auditeurs sociaux interviennent une fois par an, alors que nous avons besoin d'un engagement fort et continu avec les entreprises du monde entier.
- Les réseaux permettent de créer une certaine pression mutuelle, parce que les personnes se connaissent et qu'elles vont rester.
- Nous devons encourager les acteurs des secteurs public et privé à apprendre les uns des autres. Le secteur privé a de nombreux atouts à partager avec le secteur public à ce sujet.
- Il est tout aussi important de veiller à ce que les marchés publics soient accessibles aux entreprises de taille moyenne et ne soient pas trop bureaucratiques ou compliqués.
- Il n'est pas possible de prévenir le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains en se contentant d'invoquer le devoir de vigilance. Il faut s'attaquer aux causes profondes si l'on veut progresser.
- Les problèmes sont profondément enracinés dans les pays et nous avons besoin d'une approche collective pour les résoudre.

Jeroen BEIRNAERT – Directeur pour les droits humains et syndicaux, Confédération Syndicale Internationale

- Il est important de considérer la prévention en tant qu'outil de protection du travail.
- Au cours de l'ère industrielle, le droit du travail a été conçu pour empêcher les pires formes de travail des enfants et de travail forcé.
- Les cadres réglementaires, la liberté d'association et la négociation collective doivent permettre d'empêcher l'exploitation des travailleurs.
- La directive relative au devoir de vigilance impose aux entreprises de respecter leurs employés. Malheureusement, les initiatives volontaires ont été inefficaces jusqu'à présent. Les entreprises seront désormais tenues d'identifier les risques et d'agir en conséquence.
- Cependant, il y a quelques faiblesses : seules les entreprises multinationales seront incluses dans le mécanisme. Cela limite la portée du devoir de vigilance aux fournisseurs de premier rang, laissant à de nombreuses entreprises une porte de sortie facile.
- Les syndicats et les relations industrielles jouent un rôle important. Les travailleurs doivent être directement impliqués, avec une vision à plus long terme.

- La certification est une illusion ; vous ne pouvez pas certifier une activité une fois et dire ensuite que cela suffit. Il est nécessaire de contrôler les entreprises au fur et à mesure de leur développement.

Professeur Dorothee BAUMANN-PAULY – Directrice du Geneva Center for Business and Human Rights – Université de Genève & New York University

- Nos recherches universitaires nous incitent à nous concentrer sur les causes profondes du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains afin de les prévenir.
- Une application efficace du devoir de vigilance n'est possible que si les mesures qui en découlent s'associent à une compréhension des origines des problèmes systémiques impactant les droits de l'homme.
- La responsabilité ne saurait reposer uniquement sur les épaules des fournisseurs. Dans le contexte commercial actuel, les fournisseurs compensent les pressions en sous-traitant dans des endroits qui échappent au radar des inspecteurs.
- Nous ne voulons pas que le devoir de vigilance devienne une énième liste de cases à cocher.
- Notre objectif est ambitieux : zéro travail des enfants, zéro travail forcé et zéro traite des êtres humains. Ne créons pas de motifs qui inciteraient les entreprises à dissimuler de telles pratiques. Au contraire, nous devons offrir des voies viables pour mettre fin à ces pratiques de manière durable.
- Décathlon, une entreprise d'articles de sport, s'est attaquée aux causes profondes en adoptant un modèle de pratique d'achat qui favorise des relations durables à long terme avec les fournisseurs.
- Nestlé a élaboré un nouveau programme pour le secteur du cacao en Côte d'Ivoire, à savoir un programme d'accélération visant à garantir que les enfants restent à l'école.
- Pour assurer une vigilance suffisante, il est nécessaire de définir des normes industrielles communes – de véritables normes, et non des lignes directrices ou des principes, des normes qui peuvent être traduites en paramètres mesurables.
- Nous devons veiller à ce que la vigilance, désormais prévue par la loi, permette réellement de progresser vers la tolérance zéro.
- Nombreux sont ceux qui voient dans le devoir de vigilance une solution miracle pour réparer les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cependant, il n'y a pas de solution miracle dans ce contexte. Nous devons discuter des défis qui subsistent.
- Qu'implique la mise en œuvre du devoir de vigilance dans des environnements complexes, comme en Chine avec les Ouïghours, ou dans un conflit, comme au Myanmar ou, en ce moment, en Ukraine ?

2. Table ronde 1 : Réponses nationales

Kouakou Kra Martin N'GUETTIA – Directeur de la lutte contre le travail des enfants (Côte d'Ivoire)

- Nous travaillons avec tous les acteurs, dans tous les pays, afin de convaincre les entreprises de mettre en œuvre le principe de vigilance à l'égard des droits de l'homme.
- En Côte d'Ivoire, le secteur le plus touché est celui du cacao.
- Nous ne pourrions pas obtenir de résultats si nous travaillions chacun de notre côté, c'est pourquoi nous avons élaboré un cadre de coordination. Notre président a rédigé un décret pour faciliter ce travail.
- Nous avons engagé un dialogue avec l'Union européenne en vue de créer un environnement favorable aux entreprises.
- Il est important de mettre en place un système national unique pour surveiller la situation.

Anne KEMPERS – Agence des Entreprises des Pays-Bas, Fonds contre le travail des enfants

- Nous sommes convaincus que nous devons lutter ensemble contre le travail des enfants, en assumant chacun nos propres rôles et responsabilités. Personne ne peut le faire seul.
- Le Fonds soutient les entreprises néerlandaises dans leurs recherches sur le travail des enfants dans les chaînes de production et sur les causes profondes du travail des enfants.
- Les entreprises travaillent avec les fournisseurs et les ONG sur place.
- Il est important de coopérer et d'adopter une approche axée sur les parties prenantes locales.
- Nous encourageons les entreprises à se rendre dans les lieux de production et à voir directement ce qui s'y passe.

Eline BIJVELD – Work : No Child's Business [Le Travail : Pas l'Affaire des Enfants] (Pays-Bas)

- 160 millions d'enfants dans le monde sont victimes du travail des enfants, un chiffre en hausse par rapport à 2016 en raison de la pandémie de COVID-19.
- Nous devons agir maintenant pour prévenir une nouvelle augmentation.
- En tant qu'alliance, nous saisissons cette occasion pour inciter les pays à s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants.
- Nous pensons que les entreprises qui découvrent que des enfants sont exploités dans leur chaîne d'approvisionnement ne doivent pas rompre leur contrat avec le fournisseur, mais l'aider à mettre fin à cette pratique.
- Notre plan d'action a été téléchargé 350 fois. De nombreuses parties prenantes ont reconnu qu'elles ignoraient l'origine de leurs fournitures.
- Mais cela ne suffit pas. La législation proposée exclut les petites et moyennes entreprises ; elle ne s'appliquera donc qu'à moins de 1 % des entreprises en Europe.

- Nous demandons que l'Union européenne élargisse la portée de la loi.

Discussion en ligne : Work : No Child's Business – consulter leur [déclaration sur la proposition de législation de la Commission européenne](#) sur la tolérance zéro pour le travail des enfants.

3. Table ronde 2 : Bonnes pratiques et propositions des partenaires sociaux et de la société civiles

Ludivine PIRON – End child prostitution, child pornography and trafficking of children (ECPAT)

- Mon ONG, engagée dans la lutte contre l'exploitation sexuelle, a démarré dans le secteur du tourisme.
- Nous avons un projet multipays sur le travail des enfants et la traite des êtres humains.
- Une section est consacrée à la sensibilisation des mineurs à risque que l'on peut rencontrer dans des endroits comme les restaurants, les transports et les hôtels.
- Souvent, on assiste à des formes multiples d'exploitation. Par exemple, pendant la Coupe du monde ou les Jeux olympiques, le trafic et le tourisme se croisent.
- L'exploitation ébranle les principes du tourisme.
- Plus de 7 500 bénévoles travaillent avec nous.
- Le secteur du tourisme a besoin d'un programme de certification clair et pratique.
- Les autorités locales, régionales et nationales doivent être impliquées.

Lucie CHATELAIN – Association Sherpa

- Nous fournissons des conseils et des outils juridiques aux victimes. Nous proposons des solutions pour mettre fin à l'exploitation et favoriser la réforme du cadre juridique.
- Nous souhaitons que la responsabilité juridique des entreprises soit plus forte, car elle a été allégée par la mondialisation, les chaînes d'approvisionnement et la sous-traitance.
- Parfois, la loi permet aux entreprises d'avoir des usines dans des pays où le droit du travail n'est pas respecté.
- Nous voulons aussi encourager les bonnes pratiques dans les entreprises et la participation de la société civile.
- Nous savons que le problème s'aggrave aux extrémités de la chaîne d'approvisionnement. Cela permet aux entreprises de ne pas être directement responsables.
- Il faut donc prendre toutes les mesures appropriées au secteur et à la région pour empêcher les violations et contribuer au développement d'un modèle économique sain.

Mohammed TOUZANI – Confédération générale des Entreprises du Maroc / CGEM (Maroc)

- Le Maroc lutte depuis des années contre le travail des enfants en essayant de le faire reculer.
- Au Maroc, 40 000 enfants sont encore victimes du travail des enfants, une situation aggravée par la crise de la COVID-19 et la réalité économique du pays.
- Nous avons créé une plateforme numérique pour aider à éliminer le travail des enfants.
- Cette plateforme permet d'accéder à toutes les lois et conventions ratifiées par le Maroc, car certaines entreprises ne les connaissent pas. Elle est utile aux investisseurs étrangers, aux jeunes entrepreneurs, etc.
- Nous préparons des campagnes de sensibilisation, des lignes directrices et d'autres documents conçus pour cibler les petites et moyennes entreprises.
- La plateforme est également un lieu d'échange de connaissances et de bonnes pratiques.



4. Discussion

- Nous avons besoin de normes communes spécifiques à chaque secteur. Tout d'abord, nous devons nous concerter pour mieux comprendre ce que signifie le devoir de vigilance. Ensuite, nous pourrions déterminer comment le mettre en œuvre. – **Professeur Dorothée BAUMANN-PAULY** – Directrice du Geneva Center for Business and Human Rights – Université de Genève & New York University.
- Le devoir de vigilance implique un processus intensif et les entreprises n'ont pas l'habitude de travailler de cette manière. Nous devons en tenir compte lorsque nous parlons de législation. – **Anne KEMPERS** – Agence des Entreprises des Pays-Bas, Fonds contre le travail des enfants.
- Face à cette problématique (renforcement du cadre juridique), nous avons interdit de nombreuses pratiques. En ce qui concerne le travail des enfants, il existe de nombreux emplois que les enfants ne peuvent pas exercer. La société civile a également été sollicitée. Nous avons fait des efforts pour inverser la tendance malgré la COVID-19. – **Kouakou Kra Martin N'GUETTIA** – Directeur de la lutte contre le travail des enfants (Côte d'Ivoire).

SESSION 2

Objectif : Détecter, identifier, accompagner, protéger. Passer en revue les actions en cours et les progrès à réaliser dans la détection des victimes/survivants, leur protection et leur accompagnement, notamment pour un meilleur accès aux droits (mise à l'abri, logement, santé, éducation et emploi), à la justice et à la réparation.

1. Intervenants

Valiant RICHEY – Représentant spécial et coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains, Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)

- Puisque les défis sont différents, les solutions seront également différentes, mais la volonté politique est l'élément fondamental de toute action.
- Je constate qu'il est possible de faire mieux en matière de soutien aux victimes, ainsi qu'en ce qui concerne la détection et la prévention.
- Il est possible que les chiffres officiels ne recensent que 1 % du nombre total de victimes, notamment parce que les pays ont adopté une approche passive de la détection.
- Pour assurer une détection et une protection proactives, les États doivent mettre en place le cadre politique et la capacité opérationnelle qui leur sont nécessaires. La protection commence ici.
- La détection est principalement assurée par les forces de l'ordre. Nous encourageons les pays à utiliser une approche pluri-institutionnelle.
- Nous devrions utiliser la technologie pour renforcer nos efforts. Par exemple, Labour Link est une plateforme permettant aux travailleurs de partager leurs points de vue en temps réel.

- L'aide aux victimes est vouée à l'échec si elle dépend de la confiance qu'elles accordent aux forces de l'ordre. Pour remédier à ce problème, il est urgent d'adopter un pacte social élargissant les moyens d'accéder au statut de victime (c'est-à-dire que des organismes extérieurs aux forces de l'ordre accordent le statut de victime).
- Les victimes qui sont mieux soutenues sont plus susceptibles de faire confiance aux forces de l'ordre.
- L'aide aux victimes ne concerne pas seulement l'accès aux structures d'accueil. Elle implique également aussi une assistance médicale ou la réinsertion dans la vie active. Les victimes sont différentes et ont des besoins différents.
- Qui est vulnérable à la traite et pourquoi ? Nous avons souvent une vision biaisée de la victime « idéale ».

Professeur Conny RIJKEN – Membre élue, Groupe d'experts pour la lutte contre la traite des êtres humains – GRETA/Conseil de l'Europe

- La détection et l'identification précoces sont cruciales.
- Le GRETA insiste sur l'importance d'un mécanisme de référence national.
- Dans l'Union européenne, la victime dispose d'un délai de rétablissement et de réflexion d'au moins 30 jours pendant lesquels elle devrait recevoir le soutien dont elle a besoin.
- Le fait qu'une victime soit disposée ou non à témoigner dans le cadre d'une procédure pénale ne doit pas conditionner l'aide qui lui est apportée.
- La compensation et la réparation légale sont difficiles à mettre en pratique. C'est pourquoi le GRETA se concentre sur la question de l'accès des victimes de la traite à la justice et aux voies de recours.

Discussion en ligne : Consulter le [rapport du GRETA sur la France](#) pour accéder à une analyse critique de la situation.

2. Table ronde 1 – Réponses nationales

Elisabeth MOIRON-BRAUD – Secrétaire générale, Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (France)

- Nous devons nous mobiliser à tous les niveaux pour donner de la visibilité aux victimes.
- Il est indispensable de tendre la main aux personnes vulnérables.
- Nous disposons d'un guide permettant de tendre la main à différents niveaux, des travailleurs sociaux aux enseignants.
- Chaque pays doit créer son propre mécanisme.
- Nous travaillons avec tous les ministères et associations d'experts en France.
- Nous élaborons une liste de rôles et de responsabilités en termes d'identification, en nous inspirant des suggestions des institutions.
- Une fois les victimes identifiées, elles peuvent avoir accès à ce dont elles ont besoin, notamment des permis de séjour, des outils juridiques et des indemnités.

D' Philipp SCHWERTMANN – Chef du Département des Migrations et du travail décent – Arbeit und Leben Berlin-Brandenburg DGB/VHS e. V. – Centre de services de lutte contre l'exploitation par le travail, le travail forcé et la traite des êtres humains (Allemagne)

- Si je devais donner un titre à la réponse nationale de l'Allemagne, je dirais « travail en cours ».
- L'Allemagne présente une structure fédérale forte et les responsabilités sont réparties dans tout le pays.
- Mais l'Allemagne est récemment devenue un pays pionnier.
- Il existe actuellement en Allemagne des organismes qui aident les travailleurs à comprendre leurs droits. Les agents de ces organismes ont reçu une formation leur permettant d'identifier les cas de travail des enfants, de travail forcé et de traite des êtres humains.
- Une fois identifiées, les victimes sont orientées vers des services spécialisés, voire vers la police, si nécessaire.

Kouakou Kra Martin N'GUETTIA – Directeur de la lutte contre le travail des enfants (Côte d'Ivoire)

- La Côte d'Ivoire a adopté en 2010 et mis à jour en 2016 une loi spécifique qui interdit le travail des enfants et la traite des êtres humains.
- Cette loi inclut également une section sur la protection des victimes. Nous avons créé des unités spécifiques police-INTERPOL chargées de s'occuper des affaires de travail des enfants et de traite des êtres humains.
- Nous devons fournir une protection et des services aux victimes, afin qu'elles soient conscientes de leurs droits. Nous disposons également de centres spécialisés pour les enfants victimes.
- Nous avons mis en place un mécanisme de détection via les inspecteurs du travail, qui procèdent à des contrôles, mais tout citoyen peut également détecter et signaler les cas aux autorités. Nous avons mis en place un numéro vert pour signaler les cas.

Herman BOLHAAR – Rapporteur national pour la traite des êtres humains et la violence sexuelle à l'encontre des enfants (Pays-Bas)

- La traite des êtres humains ne se produit pas de manière isolée. L'une des découvertes récentes les plus choquantes est que près de la moitié des victimes de la traite des êtres humains seront victimes d'un autre crime dans les cinq ans.
- Il s'agit là de crimes très graves, qui illustrent à quel point la traite des êtres humains est étroitement associée à d'autres formes de criminalité.
- Les victimes ne reçoivent pas souvent le soutien dont elles ont besoin pour se remettre complètement de ce qui leur est arrivé. Leurs besoins sont complexes et variés.
- Nous avons besoin de recherches qualitatives et quantitatives proactives pour comprendre les occurrences répétées d'exploitation des victimes.

- Nous devons savoir ce qui fonctionne – À quoi ressemble une intervention spécialisée ? Qu'est-ce qui empêche les personnes d'être à nouveau victimes ou les agresseurs de commettre des infractions ?
- Nous avons besoin du soutien financier nécessaire d'organismes nationaux et internationaux pour mener à bien cette recherche.

Salima ADMI – Directeur du Travail (Maroc)

- Il existe certaines carences dans la législation, ainsi que des difficultés sociales et économiques pour les travailleurs. Nous voulons favoriser le renforcement des capacités et offrir des possibilités de développement.
- Un des points essentiels est que le Code du travail comporte des dispositions contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.
- Nous avons mis en place des structures gouvernementales, telles que la Commission nationale de lutte et de prévention de la traite des êtres humains, pour faire face à ce problème.
- Nous avons besoin d'une politique migratoire humaniste, basée sur les droits de l'homme, qui passe par la régularisation des étrangers en situation irrégulière et la généralisation de la couverture sociale et sanitaire pour tous les ressortissants marocains.

Nadia BOS – Experte en matière de traite des êtres humains, Autorité du Travail des Pays-Bas (Pays-Bas)

- Il n'est pas facile de traduire les auteurs en justice.
- La criminalisation de l'exploitation du travail est longue et complexe. Nous avons besoin de suffisamment de preuves.
- Il s'agit d'une atteinte aux droits humains fondamentaux.
- Les victimes de l'exploitation par le travail ont généralement peu de liberté et ne sont pas en mesure de témoigner. Leurs employeurs exercent souvent des contraintes à leur égard.
- Les victimes prennent certains risques en signalant les faits aux autorités. Il est essentiel de les protéger.
- La grande majorité des enquêtes criminelles sont ralenties en raison du manque de preuves dans les affaires de traite des êtres humains. Dans ces conditions, la victime perd son droit à la protection.

3. Table ronde 2 : Actions et propositions de la société civile

Ariela MITRI – Caritas Albania

- L'Albanie est un pays source mais aussi un pays de transit et de destination du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains.
- L'exploitation se fait à la frontière.
- Les enfants albanais, notamment ceux issus de la communauté rom, mendient dans les rues du Kosovo pendant des mois, puis retournent en Albanie.
- La plupart traversent la frontière illégalement.

- Nous avons organisé des tables rondes visant à améliorer la détection des victimes et à accroître la visibilité du phénomène auprès des autorités, et nous avons créé un groupe d'experts entre l'Albanie, le Monténégro et le Kosovo.
- Le plan de coopération transfrontalière a atteint ses objectifs et a été inclus dans le plan d'action national 2021.

Brian VARMA – CoMensha (Pays-Bas)

- Le CoMensha est le centre national néerlandais de coordination des victimes de la traite des êtres humains. Nous recevons un financement annuel du gouvernement pour les tâches de base.
- Notre ONG recense les faits et les chiffres concernant les victimes et crée un cadre juridique permettant aux forces de l'ordre de nous transmettre leurs données.
- Le règlement général sur la protection des données en Europe a entraîné une baisse du nombre de données recensées. La crise de la COVID-19 a également eu un impact.
- Notre démarche repose sur des campagnes publiques et des témoignages, ainsi que sur la coopération avec d'anciennes victimes, l'éducation et la formation.
- Il y a des listes d'attente pour accéder à un suivi personnalisé. Il n'est pas toujours facile de mettre en place ce type de dispositif au niveau local.
- La communication entre les forces de l'ordre et les centres de soins est importante. Il est essentiel de prendre en compte la perspective de la victime et de s'engager dans une action à long terme.

Suzanne HOFF – La Strada International

- Nous menons des programmes de sensibilisation et de prévention.
- Nous pensons qu'il existe un cadre juridique adéquat pour lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains en Europe.
- Les entreprises se servent des failles juridiques, comme les processus de sous-traitance, pour se dédouaner.
- À ce jour, les condamnations d'entreprises restent limitées. Ce problème mérite d'être évoqué et mieux suivi.
- Nous partageons les regrets que nous avons entendus précédemment : seulement 1 % des entreprises européennes sont soumises à ces nouvelles lois sur le devoir de vigilance.
- La législation existante doit être mieux appliquée.

Euphrasie AKA – Directrice pays et Représentante Régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de la Fondation ICI (Côte d'Ivoire)

- Notre ONG lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire.
- Nous avons appliqué les principes du devoir de vigilance dans la filière du chocolat. Nous identifions les risques ; nous trouvons l'enfant qui travaille ; puis nous trouvons des solutions.
- Notre stratégie repose sur plusieurs axes : sensibilisation, formation, éducation, etc.

- Nous avons réussi à réduire le travail des enfants de 50 % dans les communautés où nos programmes ont été appliqués.
- De nombreuses initiatives ont été prises dans les secteurs public et privé pour lutter contre le travail des enfants.
- Il nous reste désormais à harmoniser les pratiques entre tous les acteurs à tous les niveaux.
- Si nous reconnaissons que c'est un crime, nous devons appliquer la tolérance zéro. Nous devons adopter une approche nuancée en ce qui concerne le travail des enfants.

Annabel CANZIAN – Comité contre l'Esclavage Moderne (France)

- Nous avons besoin d'une réponse mondiale et nous devons agir de toute urgence.
- Ces victimes sont dans une situation précaire et nous voulons donc répondre à leurs besoins primaires : le logement et la nourriture.
- Nous aidons également ces victimes à trouver un emploi, nous leur apportons un soutien socioculturel et nous travaillons avec des médecins, associations et bénévoles.
- Il est important d'aider ces victimes à retrouver le sentiment de jouir pleinement de tous leurs droits humains après avoir été exploitées.
- Nous leur apportons un soutien juridique, en fonction de leurs besoins : droit pénal, droit du travail, et droit administratif, avec notamment l'asile et la résidence.
- Ils ont besoin de professionnels compétents dans un lieu sûr.

Lea RAKOVSKY – Ban Ying, e.V. Centre de coordination et de conseil en matière de traite des êtres humains (Allemagne)

- Nous disposons d'un refuge et d'un centre de conseil à destination des femmes victimes de l'exploitation et de la traite dans les secteurs des soins, de l'hôtellerie, du sexe et du travail domestique.
- Nous avons élaboré certaines stratégies pour mieux identifier et protéger les victimes via la coopération avec les acteurs concernés.
- De plus en plus de demandeurs d'asile sont également victimes de la traite.
- En collaboration avec le ministère fédéral des Affaires étrangères, nous avons rédigé une brochure d'information qui est distribuée dans les ambassades allemandes du monde entier. Nous renseignons les personnes sur leurs droits et nous leur indiquons comment demander de l'aide en cas de problème avec leur employeur.

JOUR 2



SESSION 3

Objectif : Conduire une action ambitieuse et efficace en Europe et dans le monde. Encourager les partenariats internationaux, renforcer les instruments européens pour s'attaquer aux causes profondes de l'exploitation – la pauvreté, le travail informel, l'absence de protection sociale et de protection du travail, la violence, certaines normes culturelles et sociales, les discriminations liées au genre et à d'autres critères – partout dans le monde. Évaluer les progrès par un suivi périodique efficace.

Anousheh KARVAR, Présidente de l'Alliance 8.7, Partenariat mondial contre le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage contemporain.

- Hier, nous avons écouté les témoignages de victimes et les déclarations de personnes impliquées dans des projets importants.
- Nous avons énuméré quelques bonnes raisons d'être optimistes, débattu de la pertinence d'une législation nationale et discuté de la responsabilité partagée entre pays producteurs et pays consommateurs.
- Nous avons également évoqué le rôle clé de la société civile et des partenaires sociaux, des organisations d'employeurs et de travailleurs, et des entreprises pour réussir à éliminer le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.
- Les points à approfondir sont notamment : la prévention tout au long des chaînes d'approvisionnement, la lutte contre les causes profondes et la manière dont nous pouvons donner plus de responsabilités aux entreprises en ce qui concerne le devoir de vigilance.
- Peut-être devrions-nous établir à l'intention des entreprises un cadre de transparence visant à protéger les droits de l'homme et à évaluer les progrès réalisés en cours de route.
- La société civile a présenté son approche en matière de signalement des problèmes et de sensibilisation du public.
- Nous avons mis l'accent sur les questions de détection, d'identification et de protection des victimes.
- Tous les pays prennent des mesures et apprennent les uns des autres.
- Nous avons besoin d'expertise, de connaissances et de recherches pour mieux comprendre les victimes et les auteurs.

1. Intervenants

Martha NEWTON – Directrice générale Adjointe de l'Organisation internationale du Travail

- Le travail forcé et la traite des êtres humains restent tragiquement courants dans l'économie mondiale moderne. Pour la première fois en 2020, la courbe en matière de travail des enfants s'est inversée.
- Dans l'économie privée, le travail forcé implique une servitude pour dettes et un véritable comportement prédateur. Il est parfois intergénérationnel.
- Les victimes du travail forcé génèrent chaque année environ 150 milliards de dollars de profits illicites. Les bénéfices sont plus élevés dans les économies développées. Ils sont également plus élevés dans l'Union européenne par rapport au reste du monde.
- Les outils et conventions de l'OIT, ainsi que les instruments internationaux, fournissent des orientations essentielles. Il s'agit de crimes graves qui doivent être traités comme tels, mais nous avons besoin d'approches globales soutenues par la coopération internationale et le dialogue social.
- Le travail forcé est un vecteur de pauvreté et de vulnérabilité. La plupart des survivants voulaient simplement une chance d'avoir une vie meilleure.
- Nous devons utiliser tous les outils de notre boîte à outils. En travaillant ensemble, nous pouvons faire bouger les choses.
- Il faut être capable de présenter des arguments économiques contre le travail forcé et la traite des êtres humains.

Renate HORNUNG-DRAUS – Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'OIT, Présidente du groupe des employeurs

- L'OIT aidera les États membres à mettre en œuvre le plan d'action qui résultera de la 5^e Conférence internationale de Durban.
- Ces approches innovantes sont à l'origine d'actions collectives qui méritent notre attention.
- Je plaide en faveur d'un renforcement de l'Alliance 8.7, de la mutualisation des connaissances entre pays pionniers et de la coordination des activités de recherche et de renforcement des capacités.
- Il est évident que le devoir de vigilance est une partie intégrante de la responsabilité sociale des entreprises en matière de droits humains. Cependant, il ne s'agit pas d'une solution miracle permettant d'éradiquer le travail des enfants ou le travail forcé.
- La vaste majorité des cas se produisent dans l'économie nationale et une entreprise ne peut à elle seule relever les défis systémiques profondément ancrés dans les chaînes d'approvisionnement.
- Ce qui manque, ce sont des recommandations pratiques sur les risques spécifiques à chaque pays. Les fédérations d'employeurs peuvent jouer un rôle important dans ce domaine.
- Nous devons mettre en place un suivi approprié au niveau national à la suite de la 5^e Conférence de Durban.

Catelene PASSCHIER – Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'OIT, Présidente du groupe des travailleurs

- Le travail des enfants est avant tout un problème de développement lié à la pauvreté et au manque de protection sociale, et exacerbé par la pandémie de COVID-19.
- Le travail forcé et la traite des êtres humains sont aggravés par des relations de pouvoir inégales sur le lieu de travail et amplifiés par la pauvreté, les conflits et les migrations. Les travailleurs migrants sont extrêmement vulnérables à l'exploitation par le travail.
- La précarité et le manque de pouvoir de négociation figurent parmi les caractéristiques communes. Cela rejoint les points évoqués dans l'Agenda du travail décent de l'OIT.
- Nous avons besoin d'une approche holistique de la création d'emplois décents pour les adultes, une approche qui garantisse des salaires décents.
- Il est urgent que les gouvernements déploient des efforts ciblés pour promouvoir le développement rural et le renforcement des services sociaux tels que les soins de santé et la scolarisation.
- L'Objectif de Développement Durable n° 8 relie progrès social et progrès économique. Il constitue un excellent tremplin vers la réalisation d'autres objectifs ; c'est un objectif facilitateur.
- La coopération et la solidarité mondiales sont nécessaires.
- Il est essentiel de garantir des seuils de protection sociale. Il s'agit d'une première étape urgente pour éviter une recrudescence du travail des enfants dans les pays en développement.

2. Table ronde 1 : Réponses européennes

Diane SCHMITT – Coordinatrice UE des actions contre la Traite (Commission européenne)

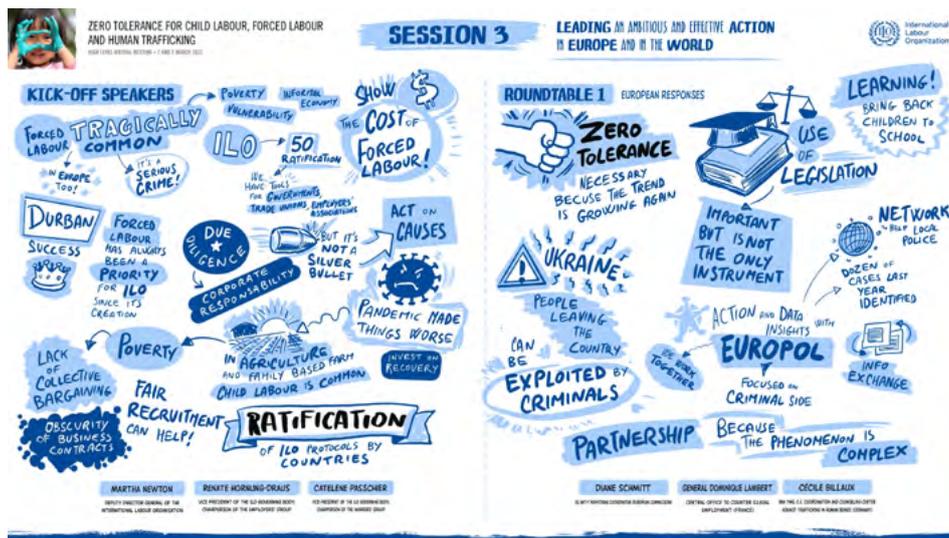
- Dans l'Union européenne, une victime de la traite des êtres humains sur quatre est un enfant. Parmi les enfants victimes, 64 % sont exploités à des fins sexuelles et les autres sont soumis au travail forcé.
- Même au sein de l'Union européenne, des enfants sont exploités et de nombreuses victimes ne sont même pas détectées.
- C'est pourquoi nous devons travailler aux niveaux mondial, européen, national et régional. La traite des êtres humains est camouflée sous forme de services ; des personnes sont privées de leur humanité et de leur liberté.
- Nos actions s'articulent autour de quatre objectifs clés : 1. Réduire la demande alimentant la traite des êtres humains ; 2. Briser le modèle économique de la traite ; 3. Protéger et soutenir les victimes ; 4. Collaborer au niveau international.
- Les victimes sont et resteront au cœur de nos préoccupations, en particulier les enfants.
- La lutte contre ce phénomène peut prendre différentes formes : politique, judiciaire, opérationnelle et financière.

General Dominique LAMBERT – Office central de lutte contre le travail illégal (France)

- EUROPOL est une police mise en place par les États membres. Elle évalue régulièrement les menaces pesant sur l'Union européenne et identifie la traite des êtres humains comme l'une des principales menaces.
- Au terme d'études, la traite des êtres humains a été identifiée comme une action prioritaire, et des opérations ont donc été mises en œuvre.
- L'idée est de favoriser les synergies entre les forces de police, les organismes chargés de l'application de la loi, l'inspection du travail, les agences de l'Union européenne, les organisations privées et publiques, et les pays tiers, afin de mettre en œuvre des actions de coopération directe.
- Quelques pays ont pris la décision de mettre en œuvre des actions sur des plans spécifiques.
- Nous menons des actions coordonnées lors des journées d'action commune. Nous lançons des contrôles simultanés dans l'Union européenne – par exemple dans le secteur agricole en juin et en septembre – puis nous partageons les résultats.
- Nous organisons également deux fois par an un exercice de cartographie de la traite des êtres humains dans l'Union européenne.
- L'année dernière, au cours de ces sessions, nous avons identifié des dizaines de situations de traite des êtres humains.
- Nous avons des dispositifs de prévention et de réduction des risques, de soutien aux victimes et de gestion de problématiques telles que le blanchiment d'argent et la restitution.
- Nous échangeons des informations et essayons de mettre en place un budget pour des actions et des opérations coordonnées.

Cécile BILLAUX – Cheffe d'Unité à la Direction générale des Partenariats internationaux (Commission européenne)

- Les chiffres du travail des enfants sont assez spectaculaires. Ils ne diminuent pas et le COVID n'a pas aidé.
- 2022 sera dans la continuité de l'année dernière avec un engagement politique fort, notamment lors de la Conférence de Durban, et avec un certain nombre d'initiatives politiques majeures au niveau de l'Union européenne.
- Nous voulons mettre à profit l'année 2021 et passer à l'action en 2022.
- Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut lutter contre le travail des enfants et le travail forcé, cependant la tâche est ardue d'un point de vue politique, car elle est associée à des causes profondes et importantes.
- Je tiens à souligner l'importance de l'éducation fondamentale. La scolarisation des enfants permet d'éviter leur exploitation par le travail et d'acquérir les compétences nécessaires pour obtenir un emploi décent.
- Le projet CLEAR Cotton, organisé en collaboration avec l'OIT, a réussi à éloigner les enfants des champs pour les faire entrer à l'école. À ce jour, nous avons aidé environ 3 000 enfants.



3. Table ronde 2 : Actions et propositions de la société civile

Maria NYMAN – Caritas Europe

- Au niveau de l'Union européenne, nous encourageons principalement les changements structurels par des actions de sensibilisation.
- Les personnes que nous aidons ont souvent été victimes d'exploitation, de traite des êtres humains et d'abus, et nous sommes les témoins directs de leur réalité.
- Cette situation s'explique par un certain nombre de causes profondes et par l'absence de mesures adéquates au niveau de l'Union européenne, par le manque de mise en œuvre de la législation et par l'absence de poursuites à l'encontre des auteurs.
- Nous militons pour des services sociaux dignes de ce nom.
- L'Union européenne examine actuellement une directive sur le salaire minimum. Nous demandons son adoption rapide et nous demandons qu'il s'agisse d'une directive contraignante, et non d'une simple recommandation.
- Chacun mérite de mener sa vie dans la dignité.
- Un million d'Ukrainiens ont fui leur pays jusqu'à présent et nous connaissons les risques. Nous devons être vigilants à ce sujet. Nous devons veiller à ce que des structures d'accueil, des logements et des services soient mis en place, afin de prévenir l'exploitation et les abus, et nous devons nous assurer que les droits des migrants sont respectés.
- Nous avons besoin d'une chaîne d'approvisionnement qui respecte les droits de l'homme. Sans nous en rendre compte, nous contribuons tous à l'exploitation à travers les chaînes d'approvisionnement et nos modes de consommation.
- La proposition actuelle est inadaptée. Les personnes – et les victimes – doivent être au cœur des décisions.
- Notre réponse doit permettre des alternatives et garantir qu'une vie dans la dignité est possible. Les individus doivent avoir le sentiment qu'il existe des alternatives sûres et des moyens de s'en sortir.

Tim RYAN – Marche mondiale contre le travail des enfants

- Il y a 30 ans, la situation relative au travail des enfants était bien pire. Nous avons fait de réels progrès dans la plupart des régions, notamment grâce aux lois et initiatives de l'Union européenne.
- Le regard porté sur le travail des enfants a également changé. En un sens, la campagne visant à mettre au jour la brutalité du travail des enfants a fini par faire mouche. Il y a au moins eu un changement au niveau de ce qui est acceptable dans le dialogue public.
- Le rôle de la société civile est de faire en sorte que les auteurs de ces actes se sentent honteux, mais aussi d'encourager et de promouvoir les entreprises et les gouvernements qui agissent.
- Nous devons nous attaquer non seulement aux symptômes, mais aussi aux causes économiques profondes, en promouvant la dignité et la responsabilité.
- Les syndicats, les associations de consommateurs, les simples militants et les citoyens ordinaires, notamment dans les pays du Sud, ont un rôle à jouer.
- Le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile est inquiétant. Sans ces acteurs, nous ne pourrions pas avoir cette conversation aujourd'hui. Ils entretiennent la dynamique.

Martina LIEBSCH – Forum Catholique « Vivre dans l'illégalité » (Allemagne)

- Les chefs religieux du monde entier ont signé une déclaration visant à éradiquer le travail des enfants et la traite des êtres humains.
- Nous avons besoin de coopération et de partenariats qui dépassent les valeurs religieuses et sociales. Nous avons besoin d'une culture de tolérance zéro. Ces connaissances doivent être diffusées à l'ensemble de la société.
- Souvent, en Europe, les citoyens pensent que cela n'arrive pas chez eux.
- La religion et la spiritualité ont souvent une place importante pour un grand nombre de victimes de la traite, ou au moins pour une partie d'entre elles.
- Nous appelons les institutions religieuses à intégrer l'éducation et la sensibilisation à la traite des êtres humains dans leurs programmes d'enseignement, afin de lutter contre la culture de l'indifférence.
- Les institutions religieuses ont été de fervents défenseurs de la sécurité des chaînes d'approvisionnement, mais elles ne vérifient que rarement par elles-mêmes. Nous allons promouvoir une consommation plus responsable.

Discussion en ligne : Ce [nouveau rapport sur la traite et l'exploitation des êtres humains en Allemagne](#) regroupe pour la première fois des données provenant de centres d'assistance spécialisés.

Karima MKIKA – Association Al Karam (Maroc)

- Gagner de l'argent n'est pas du ressort d'un enfant, mais de celui de ses parents.
- À Marrakech, nous avons deux centres spécialisés pour les enfants sans domicile. Ils peuvent y séjourner pour une durée maximale de 12 mois et bénéficient également du soutien de psychologues.
- Nous travaillons de concert avec les juges pour mettre en œuvre la tolérance zéro.

- Nous mettons en place une coopération et une synergie. Nous ne pouvons pas nous contenter de parler de sensibilisation, nous devons agir.

4. Table ronde 3 : Actions et propositions des partenaires sociaux

Isabelle SCHÖMANN – Secrétaire confédérale de la Confédération européenne des syndicats

- Nous sommes arrivés à un point de non-retour concernant la prise de responsabilité dans l'éradication de la traite des êtres humains. Il s'agit d'une responsabilité collective de l'Union européenne. Les syndicats ont pris une longueur d'avance sur le débat.
- Nous devons cesser de faire passer le profit avant les personnes et avant la planète. Nous devons traiter cette situation pour ce qu'elle est : un acte criminel évident.
- Il est nécessaire de modifier le comportement des entreprises. Fini le maintien du statu quo, car la société ne peut ni l'accepter ni le soutenir.
- Tout produit issu du travail forcé devrait être interdit.

Discussion en ligne : En savoir plus sur l'[avis de la CES](#) et la [position de la CES pour une directive européenne sur le devoir de vigilance en matière de Droits de l'Homme et de conduite responsable des entreprises](#).

D' Carmen BARSAN – Conseillère principale aux Affaires internationales et économiques, Confédération des associations allemandes d'employeurs

- Le travail des enfants et le travail forcé ne peuvent être éliminés que par une action globale des parties prenantes.
- De nombreuses entreprises ont pris des mesures pour lutter contre ce fléau. La responsabilité sociale et environnementale des entreprises repose en grande partie sur leur engagement sociétal, par exemple au travers du réseau Global Compact, du Partnership for sustainable textile, et bien d'autres encore.



- Les entreprises comptant plus de 1 000 employés en 2024 seront soumises à la nouvelle loi sur le devoir de vigilance vis-à-vis de la chaîne d’approvisionnement.
- Les chaînes d’approvisionnement mondiales sont complexes. Certaines entreprises ont plus de 100 fournisseurs directs.
- Les entreprises doivent être soutenues dans la mise en œuvre de ces nouvelles règles.
- Près de 2 travailleurs sur 3 sont employés dans le secteur informel. Nous devons agir positivement sur le terrain.
- Nous avons besoin d’adopter une approche locale en matière d’assistance et de mettre en œuvre les solutions efficaces qui en découlent.

Andreas BOTSCH – Conseiller spécial auprès du Président, Directeur des Affaires européennes et internationales, Confédération allemande des syndicats de travailleurs, DGB (Allemagne)

- Seulement 17 % des entreprises remplissent les obligations relatives au devoir de vigilance visant à protéger les droits humains. C’est pour cette raison que nous avons été obligés de saisir la justice.
- C’est de cette manière que nous essayons de rendre les règles du jeu équitables tout au long de la chaîne de valeur, afin d’éviter des conditions qui favorisent la concurrence déloyale.
- L’obligation prévoit une gestion efficace des risques et implique une analyse des risques, des mesures correctives et une procédure de plainte.
- La plus grande réussite réside dans le fait qu’à l’avenir, les comités d’entreprise seront étroitement associés à la gestion des risques dans le domaine des droits humains.



SESSION 4

Objectif : Recommandations de politique publique Proposer des recommandations de politique publique dans le but d'enrichir la mise en œuvre et l'évolution des instruments nationaux, européens et internationaux, ainsi que les clauses sociales des chapitres de développement durable des accords de partenariats européen.

1. Modératrice : **Cécile RIOU-BATISTA** – Secrétaire générale adjointe de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (France)

- L'objectif est de formuler des recommandations pour l'élaboration de politiques publiques à partir des éléments entendus hier et ce matin.
- Nous avons découvert de nombreuses bonnes pratiques et initiatives qui ont été mises en œuvre et qui peuvent être une source d'inspiration pour les recommandations visant à faire évoluer l'Union européenne et les instruments internationaux.
- Nous savons à quel point il est important que les parties prenantes coopèrent aux niveaux national et régional pour faire avancer les mécanismes.
- Les intervenants représentent les six pays pionniers présents aujourd'hui.

2. Engagements et recommandations des Gouvernements

Salima ADMI – Directrice du Travail, ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences (Maroc)

- Le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains sont des phénomènes structurels qui nécessitent une approche politique.
- Nous devons combler les lacunes qui permettent de ne pas respecter la législation et qui rendent les individus vulnérables, et nous devons améliorer l'accès aux réparations lorsque des abus sont constatés.
- Nous devons mener des actions ciblées, sinon nous n'atteindrons pas notre objectif.
- Les Objectifs de Développement Durable doivent être axés sur la mise en œuvre d'un cadre juridique solide pour lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains, avec la mise en place d'un système judiciaire adéquat, essentiel à la gestion efficace de la criminalité.
- Nous devons renforcer les capacités en matière de droit du travail et de droit pénal, notamment en ce qui concerne l'inspection du travail, qui doit être mieux équipée pour identifier les infractions.
- Pour lutter contre la vulnérabilité sociale et économique, les gouvernements doivent intégrer ces problématiques dans les actions nationales – par exemple avec les socles de protection sociale permettant de réduire la vulnérabilité des migrants – afin d'y apporter une réponse plus large.
- Nous appelons également à développer les éléments suivants : la négociation collective, la responsabilité sociale des entreprises, le devoir de vigilance, les systèmes de suivi et de collecte de données, le rôle de la société civile et la

sensibilisation, la création et le renforcement de partenariats et de plateformes de collaboration pour partager les bonnes pratiques et les expériences, et l'intégration de dispositions concernant le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains dans les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux.

Dr Carsten STENDER – Directeur Général pour l'emploi et les affaires sociales européennes et internationales, Fonds social européen, ministère fédéral de l'Emploi et des Affaires sociales (Allemagne)

- Grâce à l'Alliance 8.7, il existe une plateforme internationale solide qui permet de mettre en commun et de renforcer les efforts sur la scène internationale, et qui nous donne l'occasion de profiter de l'expérience des autres pays pionniers.
- Nous devons également nous pencher sur les concepts suivants : la réglementation relative au devoir de vigilance des entreprises et le rôle des accords commerciaux.
- La directive de l'Union européenne constitue une avancée significative vers des conditions de concurrence équitables, mais même les meilleures règles ne fonctionnent pas lorsqu'elles ne peuvent être appliquées.
- Une action commune est nécessaire pour concrétiser les grandes ambitions et l'Allemagne est très attachée à ce principe.

Raissa OUFFOUET – Sous-directrice chargée de l'application de la législation en matière de travail des enfants, ministère de l'Emploi et de la Protection sociale (Côte d'Ivoire)

- Nous devons assurer la protection des enfants en accordant une attention particulière aux communautés et en mettant en place un cadre durable. Nous devons améliorer l'accès aux structures sociales fondamentales : l'éducation, les soins de santé, la formation professionnelle des adolescents, etc.
- Nous devons œuvrer en faveur de la résilience. Nous avons besoin d'une approche holistique. Toutes les parties prenantes, où qu'elles soient, doivent être impliquées. Nous devons être unis pour lutter contre ce phénomène sur toute la chaîne de valeur.
- En Côte d'Ivoire, nous produisons du cacao. Nous devons donc assurer le suivi de tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, améliorer les conditions et proposer des solutions pour augmenter les revenus et les niveaux de vie des familles de travailleurs. Nous devons également faire évoluer les techniques de fabrication, afin que les producteurs puissent augmenter la valeur de leurs produits, et renforcer les mécanismes de suivi et de sensibilisation.
- Nous devons mettre en place des politiques qui répondent aux besoins et aux exigences de chaque communauté, en prévoyant des ripostes et actions ciblées.
- Nous avons besoin de solutions économiques et sociales pour empêcher les enfants de se retrouver dans des situations de travail forcé. Il est également nécessaire de mettre en place un système d'évaluation et de suivi permettant aux gouvernements de mieux adapter les politiques, les réponses et les actions aux réalités du travail des enfants et du travail forcé.

Wilm GEURTS – Directeur des Affaires internationales, ministère des Affaires sociales et de l'Emploi (Pays-Bas)

- Nous devons souligner l'urgence de la situation. Il s'agit d'une obligation morale qui ne connaît pas de frontières
- J'évoquerai cinq points : la cohérence des politiques, la collaboration, la transposition des solutions vers les niveaux supérieurs, le traitement des carences politiques et la possibilité d'expérimenter.
- Nous utilisons les lignes directrices de l'OCDE comme cadre de référence pour nos politiques. Par exemple, l'autodéclaration seule n'est plus suffisante. Nous invitons également nos municipalités à élaborer une politique au niveau local d'ici 2022.
- L'approche néerlandaise de la lutte contre le travail des enfants est multipartite et repose sur trois axes : 1. Les entreprises peuvent recevoir des fonds pour lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement à condition qu'elles collaborent avec une ONG néerlandaise ; 2. Des zones d'exclusion du travail des enfants ; 3. Des projets de renforcement des capacités dans six pays africains.
- Au niveau de l'Union européenne et à l'international, nous avons plus d'impact lorsque nous travaillons ensemble. Les journées d'action commune entre les forces de police transfrontalières en sont un bon exemple.
- Notre stratégie en matière de lutte contre la traite des êtres humains consiste à moderniser la législation afin de mieux maîtriser le problème. Nous nous concentrons sur les carences observées dans le domaine numérique pour les catégories vulnérables.
- Nous menons des expériences et des projets pilotes dans trois régions afin de recenser les meilleures pratiques innovantes en matière de lutte contre la traite des êtres humains, plus particulièrement dans les domaines du travail et de l'exploitation sexuelle/criminelle.
- Les piliers sont interdépendants et se renforcent mutuellement. De cette manière, nous favorisons une approche holistique de la traite des êtres humains pour ensuite la transposer aux niveaux national et international.

Alma TANDILI – Directrice de l'Agence d'État pour les Droits et la protection de l'enfant, ministère de la Santé et de la Protection sociale (Albanie)

- Nous défendons un cadre juridique national pour protéger l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Les dispositions du Code pénal ont été étendues pour couvrir les procédures relatives à l'exploitation des enfants.
- En 2021, l'Albanie a adopté un nouveau programme national de cinq ans sur les droits de l'enfant, reflétant la place centrale que le gouvernement accorde à la situation. Nous souhaitons éliminer toutes les formes de violence, d'abus et de pratiques néfastes, conformément à l'Agenda 2030 et aux objectifs de l'Alliance 8.7.

- 61 municipalités élaborent des plans d'action adaptés aux problèmes locaux, avec des objectifs et des mesures concrètes telles que des campagnes de sensibilisation et la fourniture de services destinés aux plus vulnérables.
- Nous élargissons la formation à la police aux frontières, à la police locale et aux juges ; nous les sensibilisons au travail des enfants et à la criminalité ; et nous encourageons la coopération avec les travailleurs sociaux, en mettant l'accent sur le perfectionnement de la collecte de données.

Anousheh KARVAR – Déléguée du Gouvernement auprès de l'OIT – Haut fonctionnaire en charge de la Stratégie nationale d'accélération 8.7 (France)

- La France est devenue un pays pionnier en novembre 2021.
- En ce qui concerne le travail des enfants, notre objectif est d'atteindre la cible 8.7 d'ici 2025, mais la pandémie a accentué le phénomène. Nous savons que, sans effort supplémentaire, la communauté internationale ne sera pas en mesure de le faire.
- L'objectif de la cible 8.7 est un objectif partagé entre le Nord et le Sud et nous sommes heureux que la Commission européenne souhaite s'y associer.
- Grâce au cadre juridique et à la mobilisation constante des partenaires sociaux et des ONG sur le terrain, la France est en parfaite conformité avec les traités et conventions internationaux.
- Nous privilégions la diplomatie pour atteindre nos objectifs.
- Nous occupons un rôle clé au sein de l'Alliance 8.7 (que la France préside depuis juin 2019), mais nous constatons des marges d'amélioration : des personnes sont encore exploitées quotidiennement en France pour la prostitution, l'esclavage domestique, le travail forcé, etc. ce qui nous encourage à poursuivre nos efforts.
- La France s'engage à mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés sur son territoire national et dans les filières d'approvisionnement des entreprises multinationales, notamment dans le cadre de la coopération internationale européenne.
- Nous visons à accroître la prévention par le biais du renforcement des capacités des parties prenantes, du devoir de vigilance et d'activités de formation pour les professionnels, la police, les juges, les journalistes, etc.
- Nous cherchons à mieux protéger les victimes en améliorant l'identification, la protection et la cohésion pour une meilleure visibilité et de réels progrès.
- Nous considérons que le devoir de vigilance européen a une portée internationale.
- Nous croyons fermement à notre méthode inclusive et à notre réseau d'entreprises, de partenaires sociaux, d'ONG et autres.

3. Propositions de la société civile

Geneviève COLAS – Secours Catholique Caritas France & Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » (France)

- Les victimes doivent bénéficier d'une plus grande visibilité.
- Nous devons passer du rêve à la réalité et de la planification des stratégies à leur mise en œuvre au quotidien afin que la justice soit rendue et que les sanctions appliquées dans les différents pays soient cohérentes.
- Les programmes financiers doivent être clairs. Aujourd'hui, les budgets imprécis constituent un problème.
- Nous devons lutter contre l'exploitation humaine et prendre en compte les personnes qui fuient leur pays. Il est important de contribuer à l'accueil de ces personnes.

Sylvie O'DY – Comité contre l'Esclavage Moderne – CCEM (France)

- Nous sommes membres de cette action collective contre la traite et nous avons besoin d'une volonté politique forte pour que les rêves deviennent réalité.



CONCLUSION

Objectif : Des comptes rendus des sessions et des recommandations sont présentés par un Grand Témoin et un panel d'étudiants.

1. Grand Témoin : **Zita CABAIS OBRA** – Comité consultatif international des Survivants de la Traite (ISTAC) de l'Office de l'OSCE en charge des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR) et Comité contre l'Esclavage Moderne (CCEM)

- Les histoires de Leïla et d'Abdjelil m'ont rappelé mon passé de victime. Maintenant, je travaille au sein d'un syndicat. J'ai rencontré de nombreuses Leïla dans ma vie et je cherche à les soutenir.
- Dans tous les secteurs et dans tous les pays, il est nécessaire de sensibiliser et de renforcer les capacités des professionnels de première ligne, afin qu'ils puissent agir de manière responsable lorsqu'ils sont confrontés à des victimes potentielles.
- Les directives européennes sont encourageantes pour la mise en place d'une tolérance zéro contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.
- Toutefois, celles-ci peuvent ne pas être suffisantes face à la problématique de la sous-traitance. Souvent, ces travailleurs sont invisibles, il est donc plus difficile de vérifier leurs conditions de travail.
- Mes recommandations sont les suivantes : une meilleure protection des victimes, le renforcement du dialogue, des protocoles pour mieux définir les conditions de travail, et la participation d'anciennes victimes à la création d'outils adaptés aux réalités vécues (activités de sensibilisation, mécanismes d'accueil, interventions de police, etc.).
- Nous, les victimes, sommes une ressource souvent ignorée.
- Nous avons besoin de structures d'accueil, de psychologues, et d'interprètes pour les femmes et les hommes victimes, surtout lorsque les procès durent longtemps.

2. Panel d'étudiants en droit et journalisme

Eden ARMANT-JACQUEMIN – Université de Côte d'Azur / École de Journalisme

- Cette rencontre a été l'occasion de découvrir les acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.
- Je réfléchis encore à la traite des êtres humains via Internet. J'ai été surpris par les chiffres du secteur du tourisme, notamment en France qui est l'un des pays les plus touristiques au monde.
- J'ai apprécié les récits des survivants car ils ont donné une dimension humaine à cette conférence, ce qui est mieux que des statistiques. Ils nous ont montré l'ampleur réelle de ce problème.
- Je souhaite un meilleur modèle qui permettrait d'éviter les abus en matière de droits humains et d'exploitation des ressources naturelles.

- Les affiches dans les stations de métro ne suffiront pas à mettre fin au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains.
- En tant que futur journaliste, j'ai un rôle majeur à jouer dans la sensibilisation des consommateurs et la protection des victimes, c'est pourquoi je tiens à souligner une fois de plus l'importance des thèmes mentionnés hier.
- Il y a un travail d'investigation à faire. Je veux aussi attirer l'attention sur les migrants qui fuient l'Ukraine en ce moment.

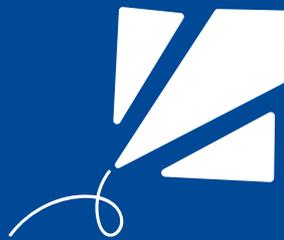
Annaelle LANCELOT – École de Droit de la Sorbonne

- Notre association a été créée en 2014 pour sensibiliser le secteur universitaire. Nous nous concentrons sur différents sujets, et nous voulons lancer des actions concrètes à travers des campagnes de sensibilisation.
- Par exemple, des boycotts nationaux pourraient être envisagés. Les consommateurs pourraient le faire. Grâce aux réseaux sociaux, la population sait ce que la France a accompli dans ce domaine et a décidé de choisir d'autres entreprises pour ses achats.
- Nous devons miser sur l'éducation, la sensibilisation et la couverture médiatique.
- Il est important de démocratiser l'accès à l'information.
- Nous pourrions suivre l'exemple de l'indice nutritionnel des produits alimentaires. Un indice similaire pourrait être utilisé pour les entreprises, afin que les personnes puissent faire des choix éclairés lorsqu'elles achètent quelque chose.
- Nous devons mettre en œuvre des mesures économiques légales pour faciliter l'intégration dans la société des migrants et des survivants. Nous devons également garantir un soutien juridique et social aux survivants, afin qu'ils puissent se remettre de leur expérience d'exploitation, et nous devons former et sensibiliser les professionnels et les institutions afin que ces personnes puissent recevoir le meilleur soutien possible et s'exprimer.



Anousheh KARVAR, Présidente de l'Alliance 8.7, Partenariat mondial contre le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage contemporain.

- Ces deux derniers jours ont été très enrichissants.
- Il me reste une dernière observation : Il a été dit à juste titre que le travail n'est pas terminé et qu'il reste encore beaucoup à faire. Notre mission doit se poursuivre à l'avenir.



INFO

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
VEUILLEZ CONTACTER**

Anousheh KARVAR

Déléguée du Gouvernement français auprès de l'OIT
et des G7-G20 Travail-Emploi

Présidente du Partenariat mondial contre le travail
des enfants, le travail forcé, la traite des êtres
humains et l'esclavage contemporain / Alliance 8.7

14, avenue Duquesne
75350 Paris cedex 07
+33 140566911
+33 676859919